

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, PAPINESCHI Véronika, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHOU Xavier, VILA Charlotte, VILA Didier, LOUVEAU Solveig,

Absents excusés : DAVID-RICHELME Suzanne a donné procuration à PRÉVOTEAU Gisèle
LEFRANCQ Arnaud,
PELTIER Julien.

Sur proposition de la Présidente, Madame ALEMANY Brigitte est désignée secrétaire de séance.

DATES PROCHAINS CONSEIL MUNICIPAL

- Lundi 23 septembre à 18 h : Conseil municipal avec ordre du jour unique - validation du contrat Bourg Centre avec la Région.
- Le Conseil municipal du lundi 7 octobre est déplacé au lundi 14 octobre.

GESTION DU PERSONNEL

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les 2 nouveaux agents de la commune. Sarah MATEOS, adjoint technique affectée aux ménages des bâtiments et espaces publics, stagiaire depuis le 1^{er} mai 2019 qui remplace Elisabeth SOULOUMIAC partie à la retraite le 1^{er} novembre 2018

Xavier ZANCA, adjoint technique polyvalent, affecté au service technique, contractuel pour 6 mois depuis le 2 septembre 2019 en prévision du remplacement de Bernard TEISSEIRE qui a pris sa retraite le 1^{er} mai 2019.

D'autre part, Christian REVERDY, adjoint technique va prendre sa retraite, le 1^{er} octobre 2019. Son remplacement n'est pas prévu pour l'instant.

GESTION DU CIMETIERE

Il ne reste presque plus de place dans le cimetière. Il est donc nécessaire d'envisager l'agrandissement dans le parking attenant au nouveau cimetière. Une société de gestion de cimetière propose une prestation sur plusieurs étapes.

1. L'inventaire des concessions pour identifier celles abandonnées que la Mairie pourrait récupérer.

L'établissement d'un plan (nature, épitaphe, numérotation, ...)

Coût : 12 875 € TTC.

2. Répertoire complet de chaque concession existante. Coût : 7 790 € TTC.

Ces 2 étapes peuvent conduire à un potentiel d'environ 85 concessions à récupérer.

3. Procédure de récupération des concessions abandonnées. Coût non chiffré
4. Répertoire et engager les procédures pour sécuriser les tombes et caveaux qui présentent un danger imminent d'effondrement.

Après réflexion, la décision est reportée en 2020.

MATÉRIEL CLUB BOULISTE

- Les chaises et tables stockées dans le local à côté du boulodrome seront déplacées à l'atelier municipal pour optimiser la gestion du prêt de matériel et la tenue de l'inventaire.
- Une convention sera établie avec l'association pour la mise à disposition de ce local dans lequel sera rangé du matériel appartenant au Club Bouliste.
- L'association demande l'isolation du petit bâtiment situé à l'angle du boulodrome qui sert de buvette et de stockage pour le club. La commune prendra en charge l'achat des matériaux et les membres de l'association effectueront les travaux.
- Le Conseil Municipal décide d'instituer une caution de 150 € pour le prêt de matériel aux particuliers (chaises, tables, ...).

VOISINS VIGILANTS

Le concept « voisins vigilants » existe sur certaines communes. Il consiste à : la création de secteurs (quartiers), la nomination de référents et l'inscription de la commune sur le site pour un montant de 800 € par an.

Toute personne peut lancer des alertes de toutes sortes.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette démarche.

BOÎTE À LIVRES

Le principe de boîte à livre est accepté. Une ancienne cabine téléphonique sera implantée dans le village. Toute personne pourra déposer et prendre des livres dans ce lieu. Une démarche a été lancée auprès de « ORANGE » pour récupérer une cabine.

BUDGET

Une admission en non valeur pour de très anciens abonnements d'eau potable a été votée pour un montant global de 199,35€.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le programme de travaux de voirie démarrera après les vendanges et sera étalé sur plusieurs mois :

- Prolongation du mur de soutènement de Pautard (rue du Réveil Minervoises) dans le cadre de la reconstruction des inondations d'octobre 2018.
- Chemin de Renel (enrobé et bicouche)
- Chemin des Prades (du côté de l'intersection avec la rue de la Grande Fontaine)
- Chemin de La Livinière (bicouche)
- Ruisseau Saint-Christophe (passage à gué)
- Chemin de Mengaud
- Chemin de Pautard
- Les Tuileries d'Affiac
- Escorne (le début du chemin du Moulin Nouvel)
- Trottoir affaissé avenue Pasteur au niveau de la maison BORDES

ADRESSE POSTALE

L'adresse du futur supermarché Carrefour Market est : 2 rue de la Gare (l'agence bancaire du Crédit Agricole, située dans la galerie, sera le 2 bis rue de la Gare).

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h30